



## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;  
Vu l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances Décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments. Vu l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz, vu l'arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Localisation du ou des bâtiments</b></li> </ul> <p>Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> <b>maison individuelle</b></p> <p>Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN <input checked="" type="checkbox"/> <b>Air propane ou butané</b></p> <p>Distributeur : <b>BUTAGAZ</b></p> <p>Installation alimentée en gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> <b>NON</b></p> <p>Rapport n° : <b>DAELDYCK 1297 18.07.13 GAZ</b></p>	<p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</p> <p>Adresse : <b>Les chabannes</b> <b>24290 THONAC</b></p> <p>Escalier : sans objet Bâtiment : sans objet Porte : sans objet</p> <p>Etage : sans objet Numéro de Lot : sans objet Réf. Cadastre : <b>NC</b> Date du Permis de construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b></p>
---	--

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Désignation du propriétaire de l'installation intérieur de gaz :</b></li> </ul> <p>Nom : <b>Madame et Monsieur DAELDYCK</b> Prénom : Adresse : <b>Les chabannes</b> <b>24290 THONAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</b></li> </ul> <p>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom Adresse :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</b></li> </ul> <p>Nom : <b>Madame et Monsieur DAELDYCK</b> Prénom : Adresse : <b>Les chabannes</b> <b>24290 THONAC</b> Téléphone : <b>05.53.50.48.94 - 06.11.75.72.91</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur</p> <p><b>Numéro :</b></p>

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Identité de l'opérateur de diagnostic</b></li> </ul> <p>Nom / Prénom : <b>BUQUET Laurent</b> Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>E.I. 24</b> Adresse : <b>21 rue de Juillet</b> <b>24290 MONTIGNAC</b> N° Siret : <b>52161215000016</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>MMA IARD</b> N° de police : <b>114.231.812</b> date de validité: <b>31/12/2013</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>ICERT le 25/06/2010</b> N° de certification : <b>CPDI 1386</b> Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : <b>Norme NF P45-500</b></p>
---



## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	<b>Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné</b>
Modèle	Localisation	
<b>Appareil de cuisson</b>	<b>Non raccordé</b>	
Gaggenau		
	Cuisine - Mur B	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

## F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

## G CONSTATATIONS DIVERSES

Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.

Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.



- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

## H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
  - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)

## I CACHET DE L'ENTREPRISE

<p>Signature</p> 	<p><b>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</b>          Visite effectuée le : <b>18/07/2013</b>          Fait à <b>MONTIGNAC</b> le <b>19/07/2013</b>          Rapport n° : <b>DAELDYCK 1297 18.07.13 GAZ</b>          Date de fin de validité : <b>18/07/2016</b>          Nom / Prénom du responsable : <b>BUQUET LAURENT</b>          Nom / Prénom de l'opérateur : <b>BUQUET Laurent</b></p>
--	--

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES**

N° CPDI 1386 Version 02

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Laurent BUQUET**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

**Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**

Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015

**Constat de risque d'exposition au plomb**

Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015

En foi de quoi ce certificat est délivré,  
pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Rennes  
le 25/06/2010

**Diagnostic de performance énergétique**

Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015

**Etat de l'installation intérieure de gaz**

Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015

**Etat de l'installation intérieure électrique**

Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015

**I.Cert**  
Institut de Certification  
Certification de personnes  
Diagnostic  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)  
116 Rue Eugène Pottier  
35000 Rennes

Année du 1er janvier 2007, de l'attribution des centres de certification des compétences des personnes physiques relatives à l'état de l'installation intérieure de gaz. Année du 1er janvier 2008, de l'attribution des centres de certification des compétences des personnes physiques relatives au diagnostic de performance énergétique. Année du 30 octobre 2006, de l'attribution des centres de certification des compétences des personnes physiques relatives à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Année du 21 novembre 2006, de l'attribution des centres de certification des compétences des personnes physiques relatives au repérage et au diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Année du 21 novembre 2006, de l'attribution des centres de certification des compétences des personnes physiques relatives au constat de risque d'exposition au plomb, ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation.

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0522  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

IDTAT1 REV03